

RÈGLEMENTS RGCA19-10-0002 ET RGCA19-10-0003
SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2019)

(AVIS DE MOTION)

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord qui se tiendra le lundi 12 novembre 2018, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, seront donnés des avis de motion et présentés les projets de règlements mentionnés en rubrique.

RGCA19-10-0002 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0830 \$ par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

RGCA19-10-0003 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

DONNÉ À MONTRÉAL, Arrondissement de Montréal-Nord, ce 30 octobre 2018.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate